



Etude des aléas naturels sur le Sud-Est Vendée – Marais Poitevin

15/05/2025

Phase 3 – Caractérisation des enjeux

PPRI AUTISE SÈVRE NIORTAISE - COMITÉ TECHNIQUE

Sommaire

1. Contexte de l'étude
2. Méthodologie de recensement des enjeux
3. Enjeux recensés
4. Zonage d'urbanisation
5. Planning prévisionnel

1. Contexte de l'étude

Objectifs de l'étude

- **Communication-sensibilisation-association du public et des parties prenantes** sur les risques d'inondation
- **Analyse générale des caractéristiques des inondations** (débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial, remontée de nappe)
- **Caractérisation des différents aléas et définition de la zone inondable** (périodes de retour 10, 100 et 1000 ans) ;
- **Réaliser ou réviser des PPR inondations là où cela est nécessaire** (notamment la révision du PPRI de Fontenay le Comte et de la Vendée) sans modification des PPRL Bassin du Lay et Sèvre Niortaise ;
- **Elaboration des PPRI** : Analyse des enjeux du bassin de risque et élaboration du zonage réglementaire

Phase 1

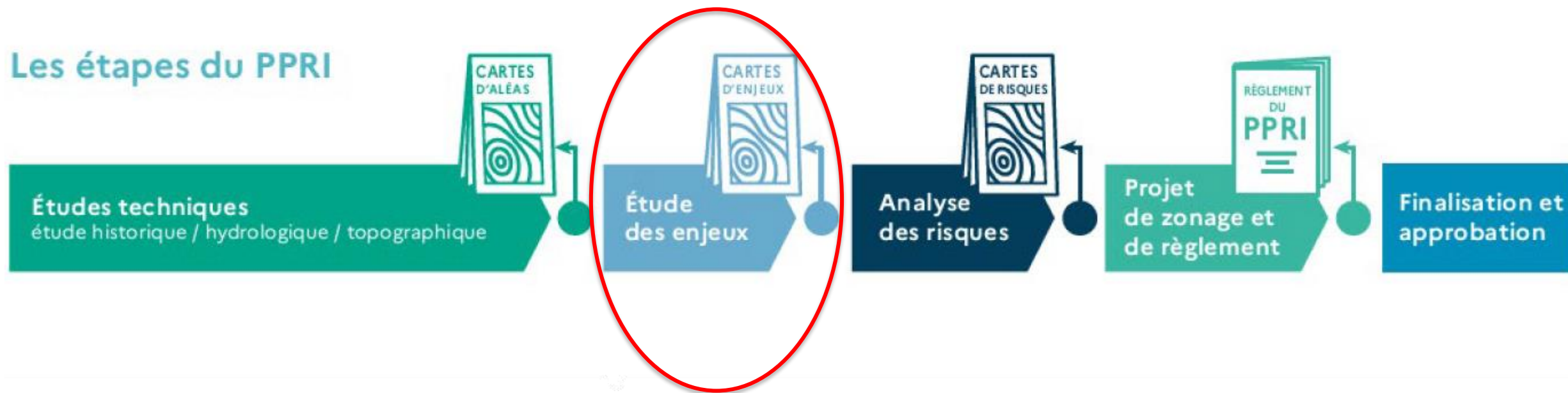
Phase 2

Phases 3 et 4

1. Contexte de l'étude

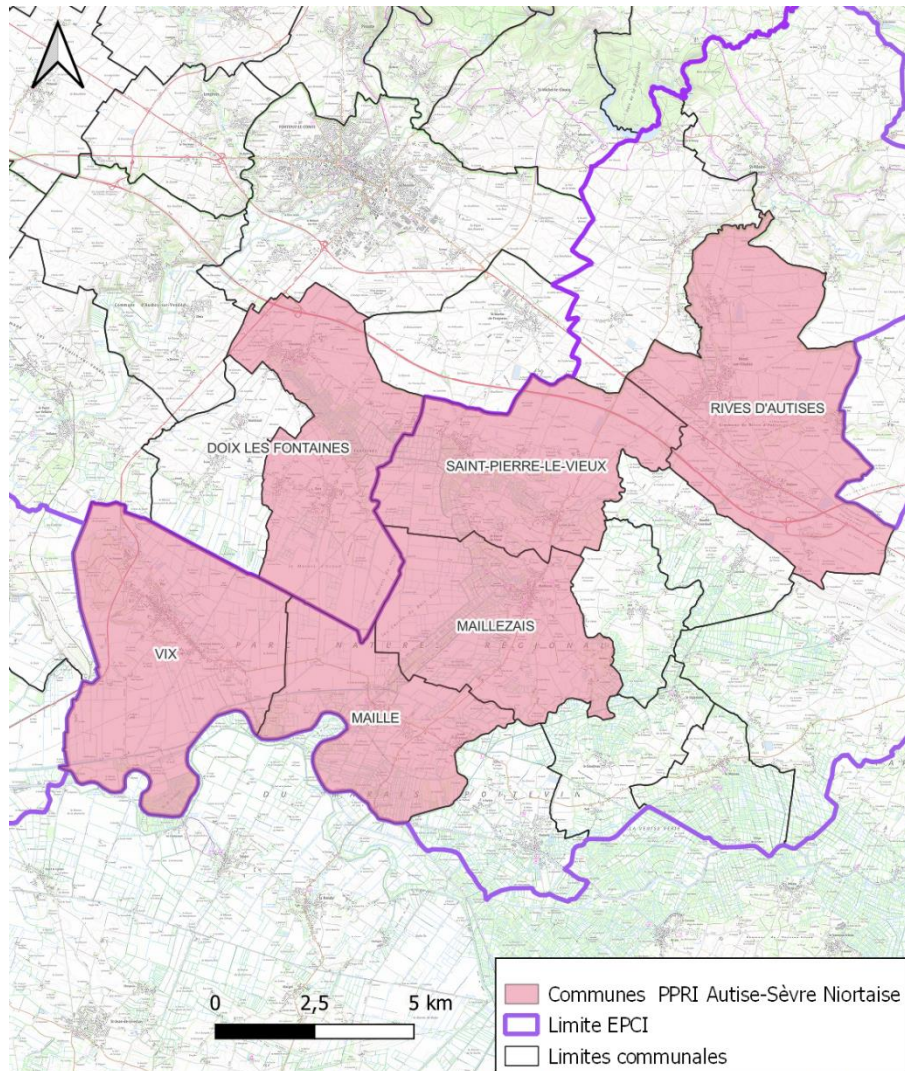
Etapes d'élaboration du PPRI

Les étapes du PPRI



1. Contexte de l'étude

Périmètre du PPRI Autise – Sèvre Niortaise



Communes concernées : 6

- ✓ Rives d'Autise
- ✓ Saint-Pierre-le-Vieux
- ✓ Maillezais
- ✓ Maillé
- ✓ Vix
- ✓ Doix-les-Fontaines

2. Méthodologie de recensement des enjeux

Textes et guides nationaux

Textes :

- Décret n° 2019-715 du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».
- Modalités d'application du décret précité (novembre 2019)
- Addenda au guide méthodologique PPRI (23 mars 2021)

Guides :

- Guide méthodologique : Plans de prévention des risques naturels (PPR) – Risques d'inondation (2024)
- Guide méthodologique : Plan de prévention des risques littoraux (mai 2014)
- Guide général : Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) (décembre 2016)

2. Méthodologie de recensement des enjeux

Bases de données relatives aux enjeux

- Collecte des renseignements sur les différentes bases de données à notre disposition

Enjeux	Source
Logements	MAJIC (2024)
Population	Filosofi (2023 / Recensement 2019)
Entreprises	SIRENE (2024)
Equipements publics	Ecoles : Ministère de l'éducation nationale (2024)
	Santé : FINESS (2024)
	Autres : BD Topo - IGN (2024)
Parcelles agricoles	Registre parcellaire graphique - IGN (2024)
ICPE	GéoRisques (2024)
BASIAS	GéoRisques (2024)
BASOL	GéoRisques (2024)
Stations d'épuration	Sandre (2024)
Déchetteries	Sinoe (2024)
Energie - Postes électriques	Enedis (2024)
Telecom - Antennes	ANFR (2024)
Réseau de transport	BD Topo - IGN (2024)
Bâtiments patrimoniaux	Ministère de la culture (2024)
Espaces naturels protégés	Carmen (2024)

2. Méthodologie de recensement des enjeux

Compléments

- Prise en compte des données recensées lors du PAPI
- Travail de correction manuel
- Données recensées auprès des partenaires techniques (en cours)
- Echange avec plusieurs communes :
 - ✓ Présentation du premier recensement sur les enjeux ponctuels
 - ✓ Echange sur les projets de la commune

Maillé
Rives d'Autise
Vix

3. Enjeux recensés

Liste des enjeux recensés

— Limite de zone inondable

■ Logement

● Entreprise

■ Exploitation agricole

✱ Friche

■ Projet

■ Activité de tourisme, sport, loisir

■ Camping, aires de camping car, aires de grand passage

■ Batiment Patrimonial

Etablissement stratégique et sensible

■ Etablissement participant à la gestion de crise

■ ERP sensible

Autre ERP

■ Autre

Risque

▲ ICPE

Equipement public

■ Eaux usées

■ Energie

■ Réseau de télécommunication

■ Ouvrage hydraulique

Routes submersibles

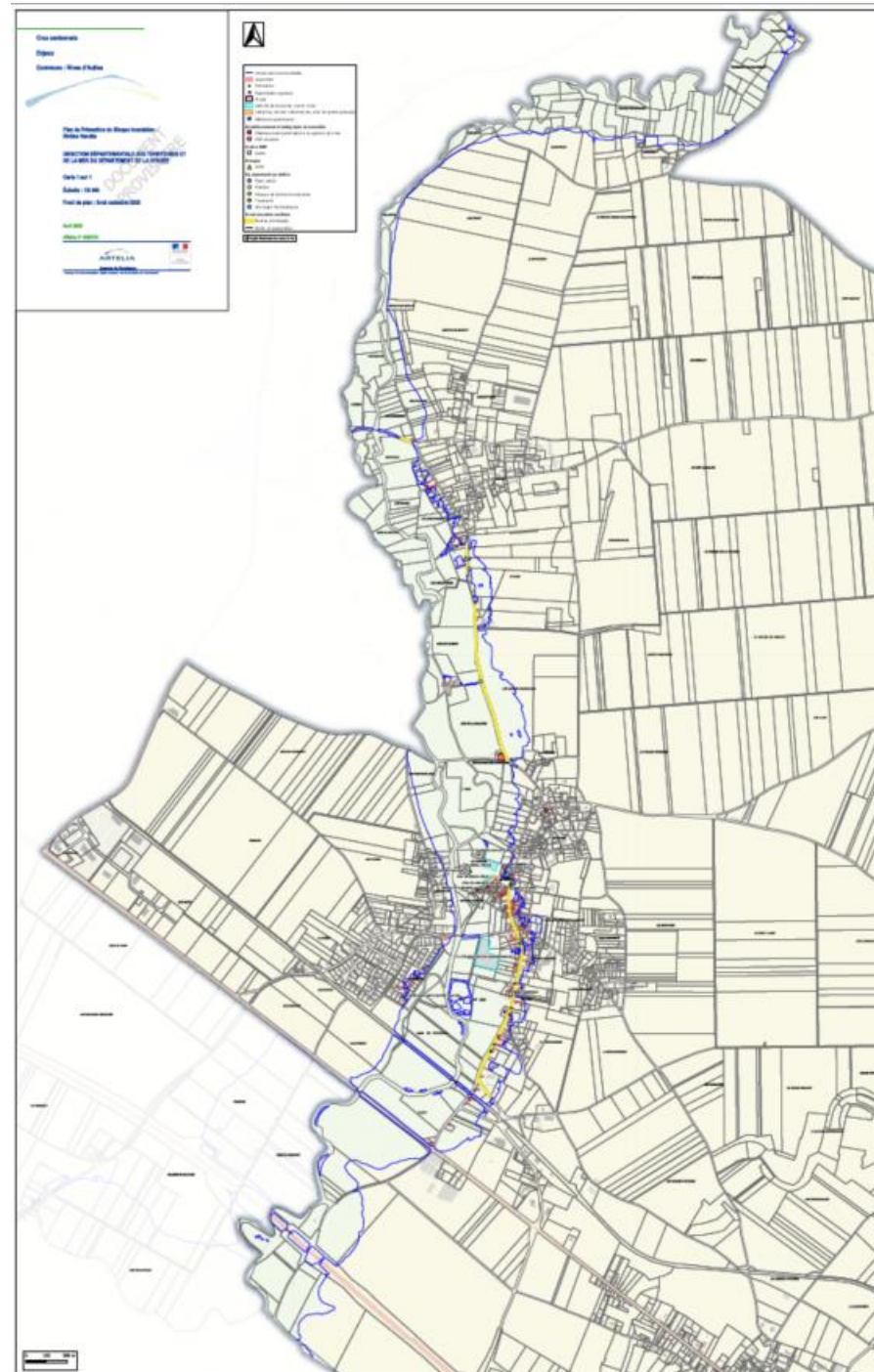
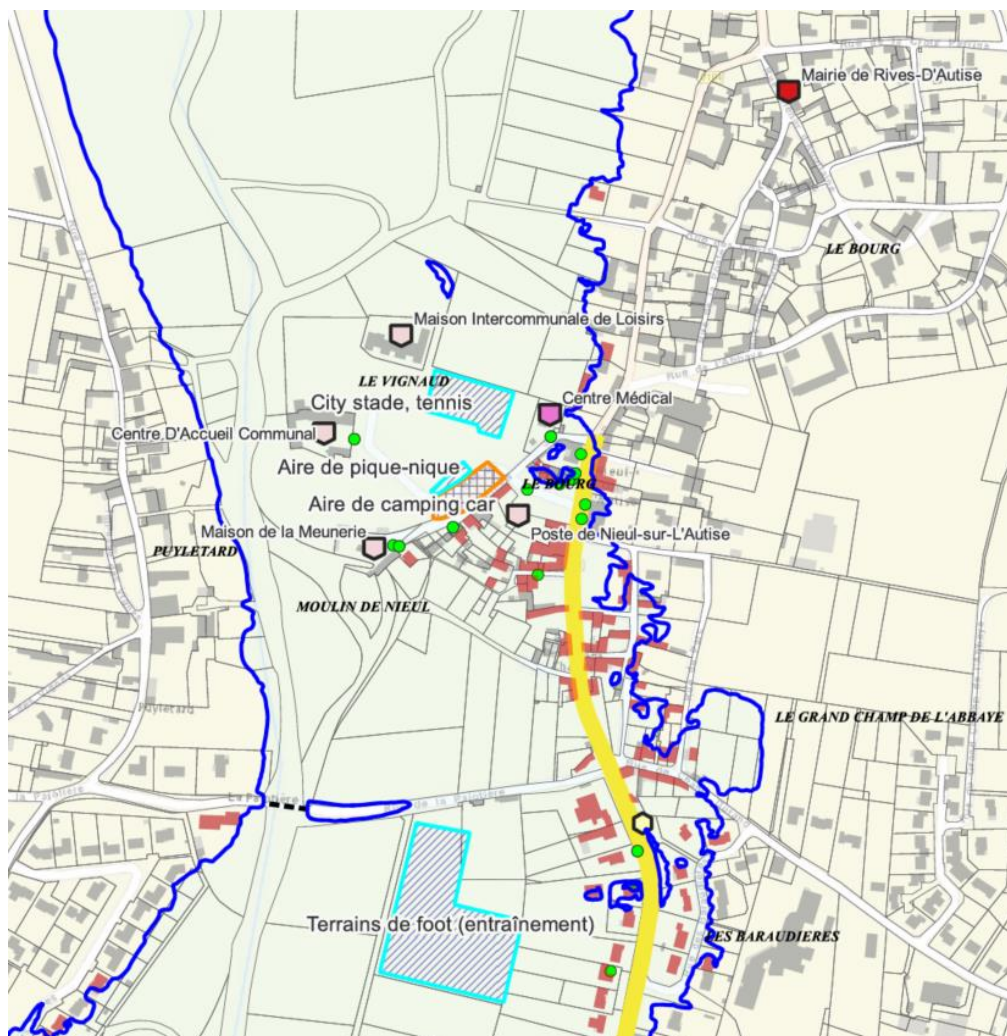
■ Routes principales

--- Ponts et passerelles

+++ Voies ferrées

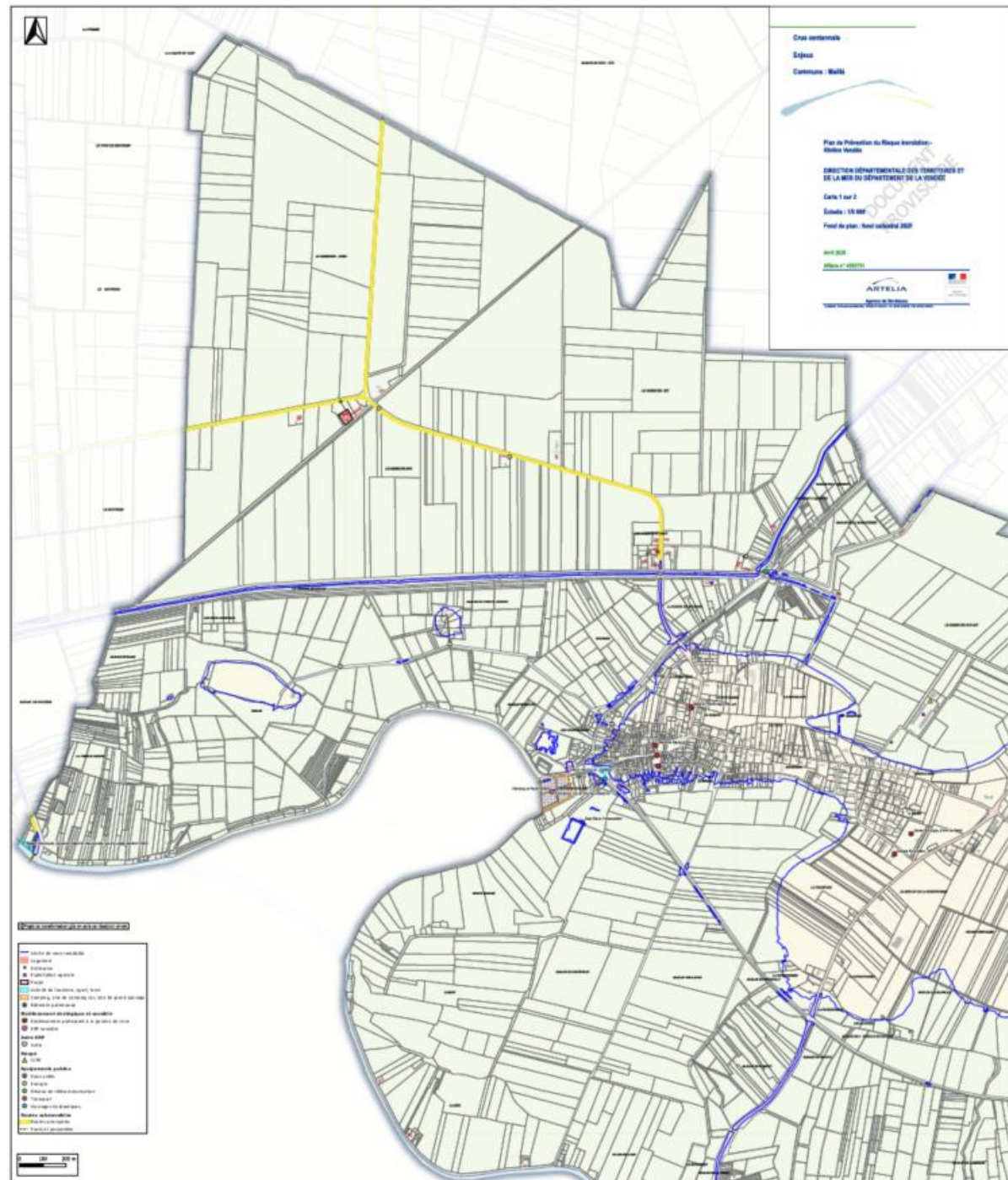
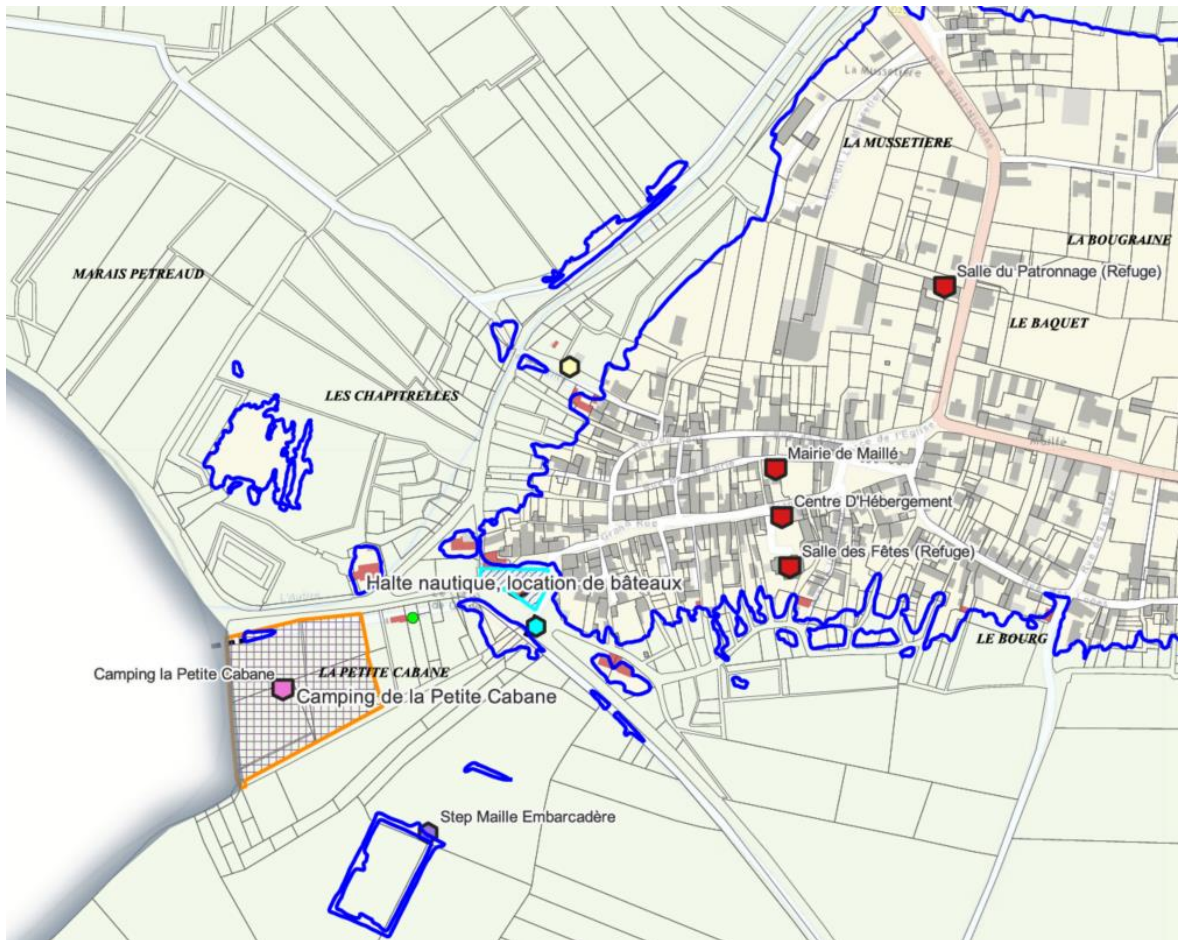
3. Enjeux recensés

Carte des enjeux – Rives d'Autise



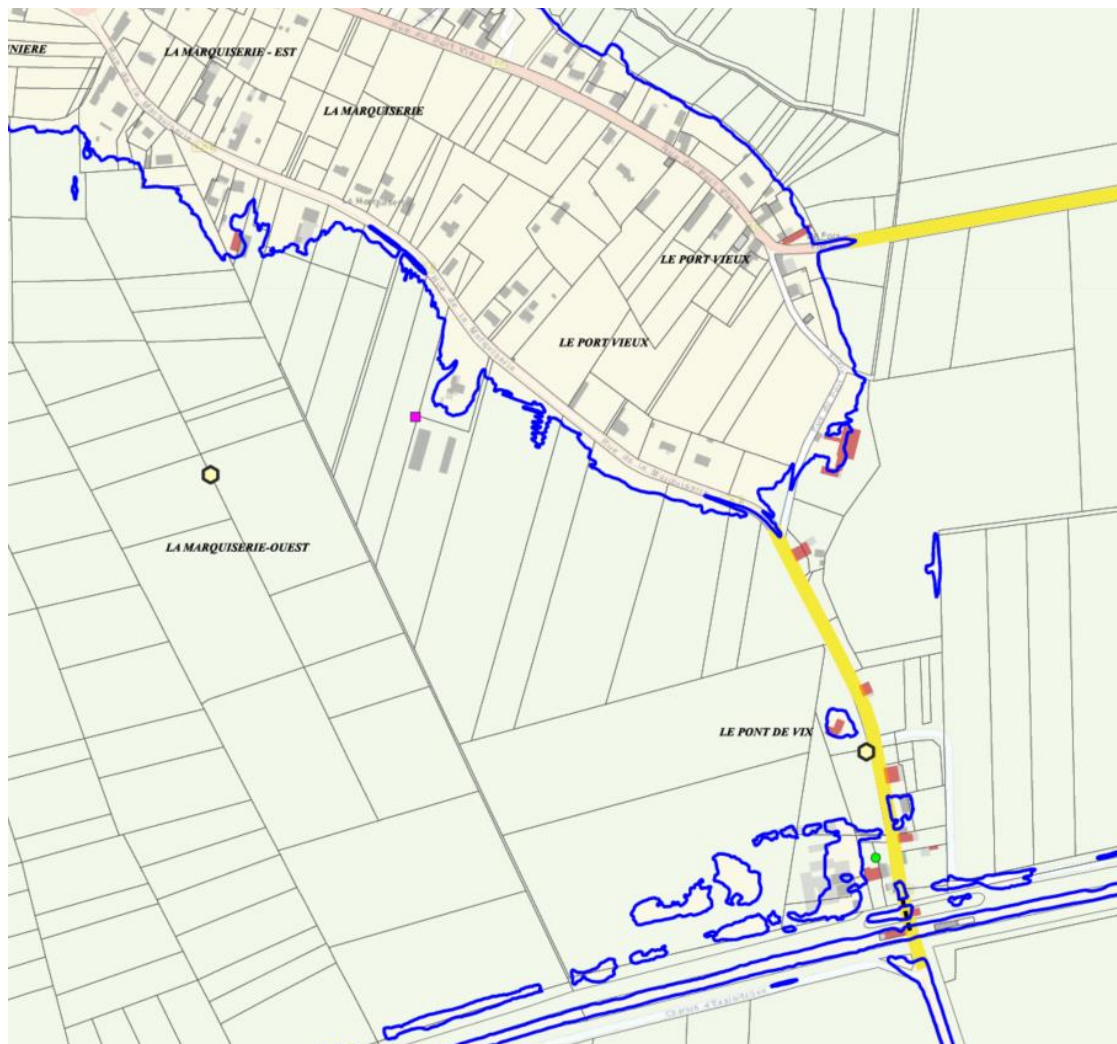
3. Enjeux recensés

Carte des enjeux - Maillé



3. Enjeux recensés

Carte des enjeux - Maillé



3. Enjeux recensés

Quantification des enjeux inondés par commune - Habitat

Communes	Aléas				Total bâtis	Total logement	Population estimée
	Faible	Modéré	Fort	Très fort			
Doix lès Fontaines	29				29	29	73
Maillé	30	30	23	5	88	93	214
Maillezais	16	1	5	1	23	23	48
Rives-d'Autise	102	20			122	132	330
Saint-Pierre-le-Vieux	5		2		7	7	16
Vix	43	17	12		72	77	177
Total général	225	68	42	6	341	361	858

- 341 bâtiments inondables (maison ou habitat collectif)
- 361 logements
- Population en zone inondable estimée à environ 850 personnes

3. Enjeux recensés

Quantification des enjeux inondés par commune - Entreprises

Communes	Aléas				Total entreprises	Total effectifs
	Faible	Modéré	Fort	Très fort		
Doix lès Fontaines	2				2	2
Maillé	3	6	7		16	16
Maillezais			1		1	1
Rives-d'Autise	21	14	7		42	58
Saint-Pierre-le-Vieux	1		1		2	1
Vix	3	10	3	7	23	21
Total général	30	30	19	7	86	99

- 86 entreprises inondables
- Effectifs estimés à environ 99 salariés

4. Zonage d'urbanisation

Guide PPRI 2024

- 3 niveaux d'urbanisation définis dans le guide :
- ✓ Centre urbain
 - ✓ Zone urbanisée, en dehors des centres urbains
 - ✓ Zone non urbanisée

Niveau d'aléa de référence		Faible	Modéré	Fort	Très fort
Niveau d'urbanisation	Zone urbanisée	Principe général : constructions nouvelles soumises à prescriptions.		Principe général d'interdiction, sauf : ● constructions nouvelles dans les dents creuses¹⁷⁹ ; ● constructions nouvelles dans le cadre d'opération de renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité ; ● exceptions sur demande de la collectivité¹⁸⁰.	Principe général d'interdiction, sauf : ● constructions nouvelles dans le cadre d'opération de renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité ; ● exceptions sur demande de la collectivité.
	Zone urbanisée, en dehors des centres urbains			Principe général d'interdiction sauf : ● constructions nouvelles dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité ; ● exceptions sur demande de la collectivité.	
Zone non urbanisée		Principe général d'interdiction sauf exceptions sur demande de la collectivité.		Principe général d'interdiction.	

Tableau 10 : principes généraux de construction des zonages réglementaires en fonction du niveau d'aléa et du niveau d'urbanisation, définis à l'article R. 562-11-6 du code de l'environnement.

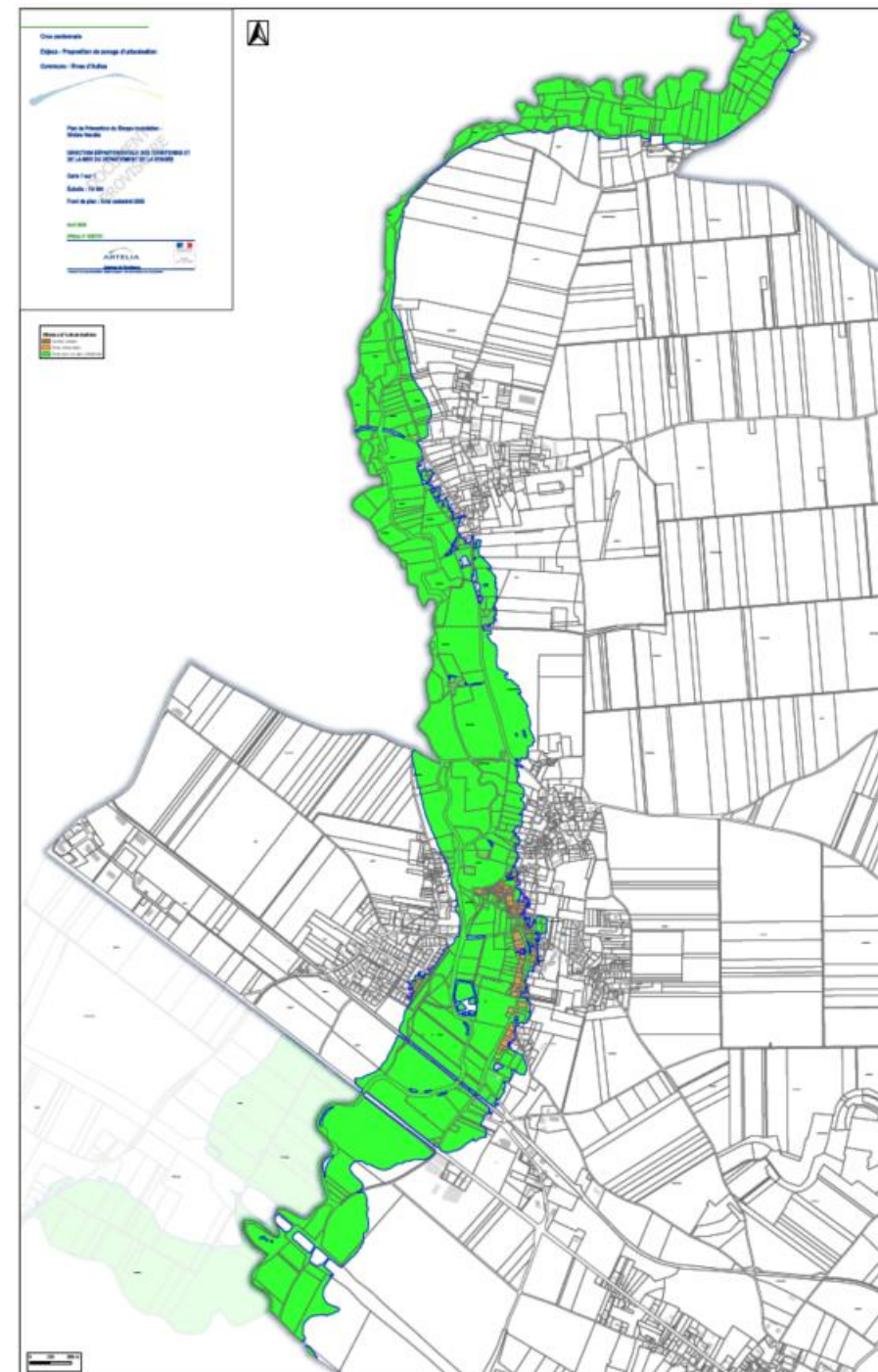
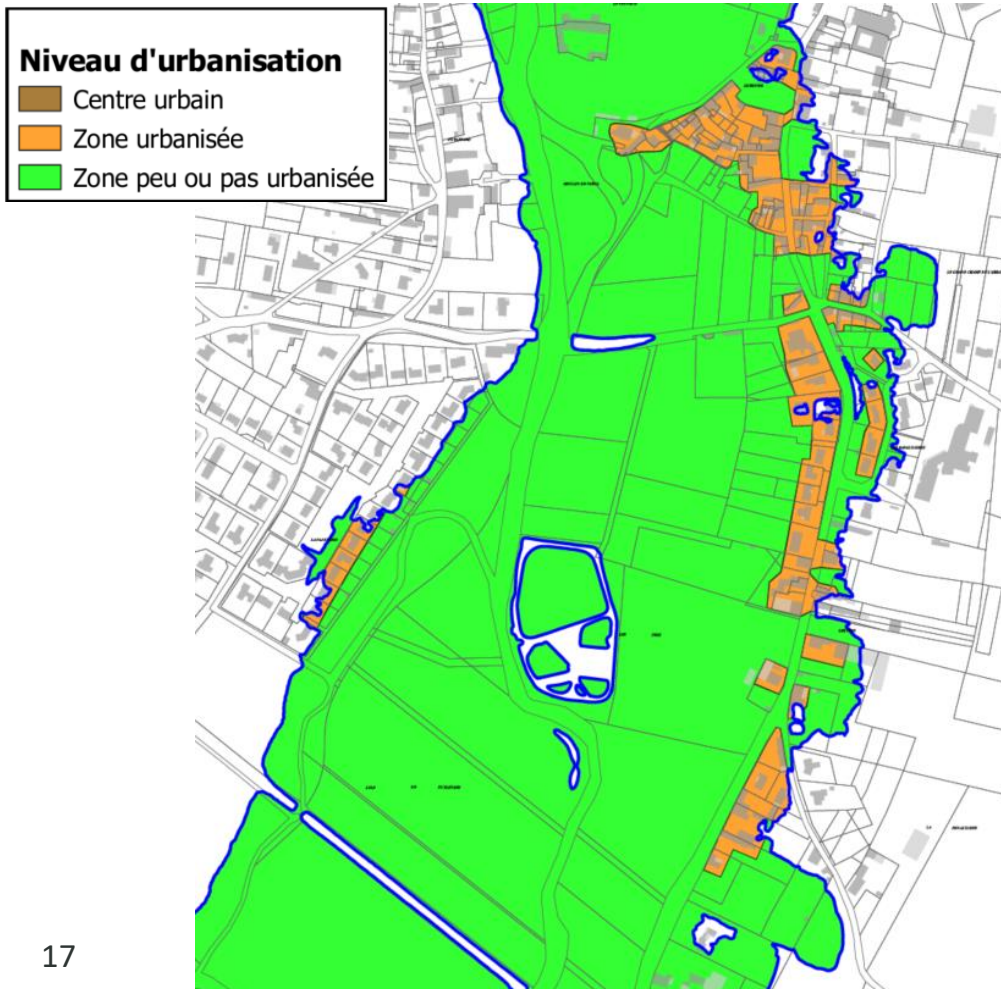
4. Zonage d'urbanisation

Définition des niveaux d'urbanisation

- Le centre urbain :
 - Il se caractérise par son histoire, par une occupation du sol de fait importante, par une continuité bâtie et par la mixité des usages des bâtiments : logements, commerces et services. S'agissant du cœur des villes, il est impératif d'y préserver une vitalité économique et sociale, et donc de permettre un certain niveau de constructibilité.
- Les zones urbanisées (hors centre urbain) :
 - Elles se caractérisent par des zones de bâtis homogènes (quartiers pavillonnaires, ensemble de collectifs isolés, zones d'activités, zones industrielles...).
- Les zones pas ou peu urbanisées :
 - Elles intègrent les prairies et forêts, les zones agricoles, les zones faiblement urbanisées (hameaux, ...), les zones à urbaniser, les parcs urbains, les places, etc...
- Dent creuse :
 - Espaces résiduels, de taille limitée, entre deux bâtis existants.

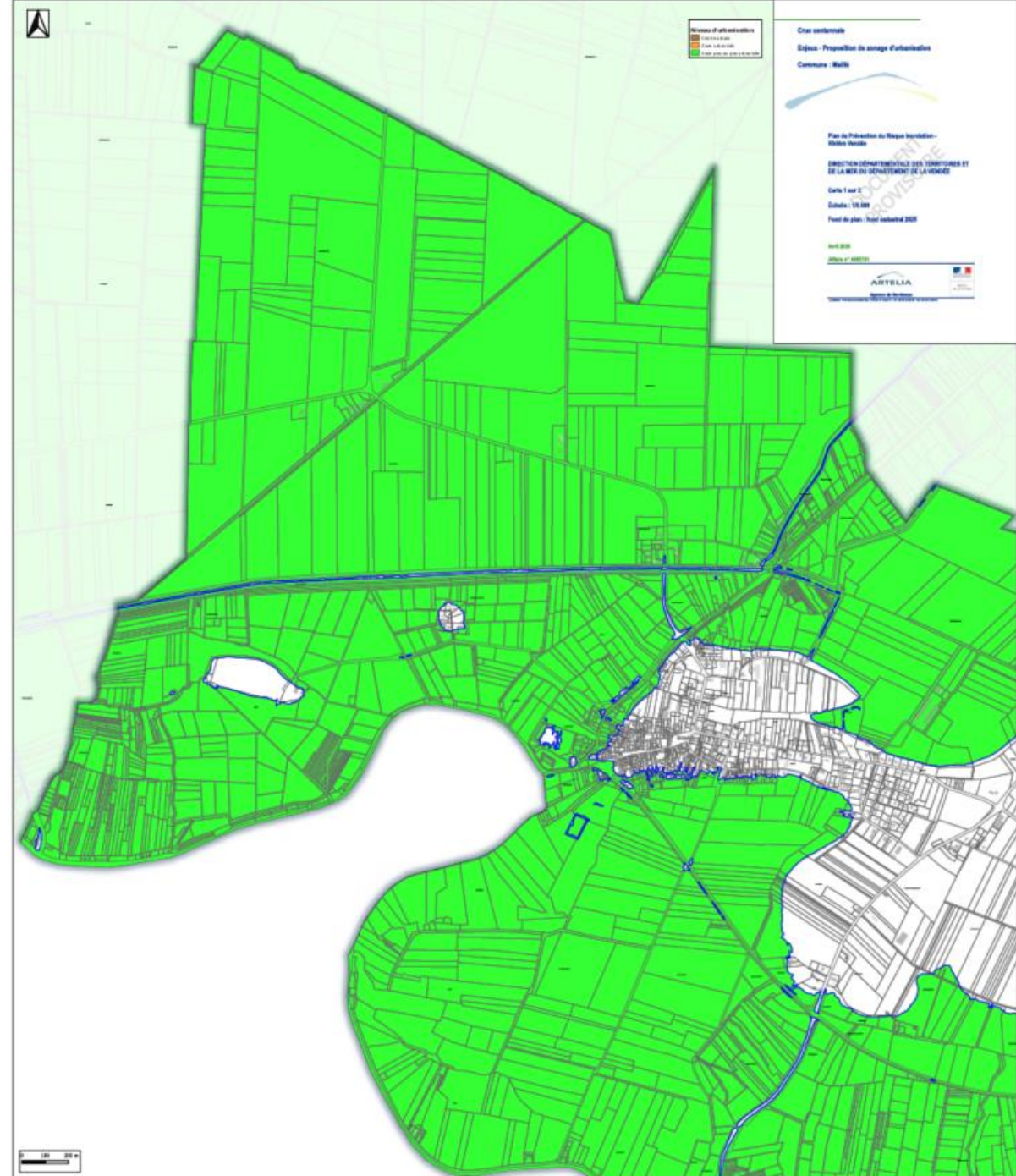
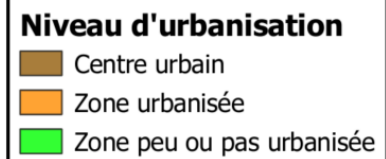
4. Zonage d'urbanisation

Zonage d'urbanisation – Rives d'Autise



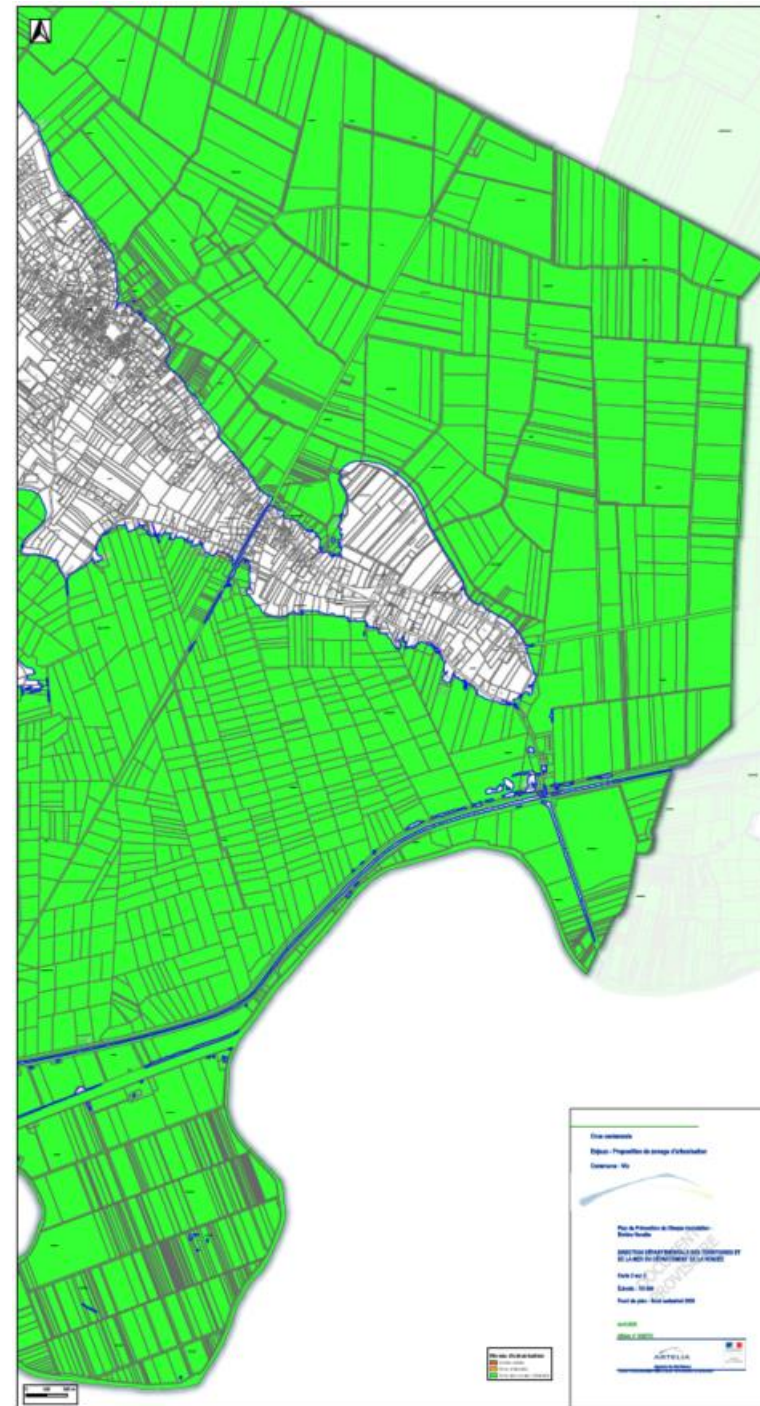
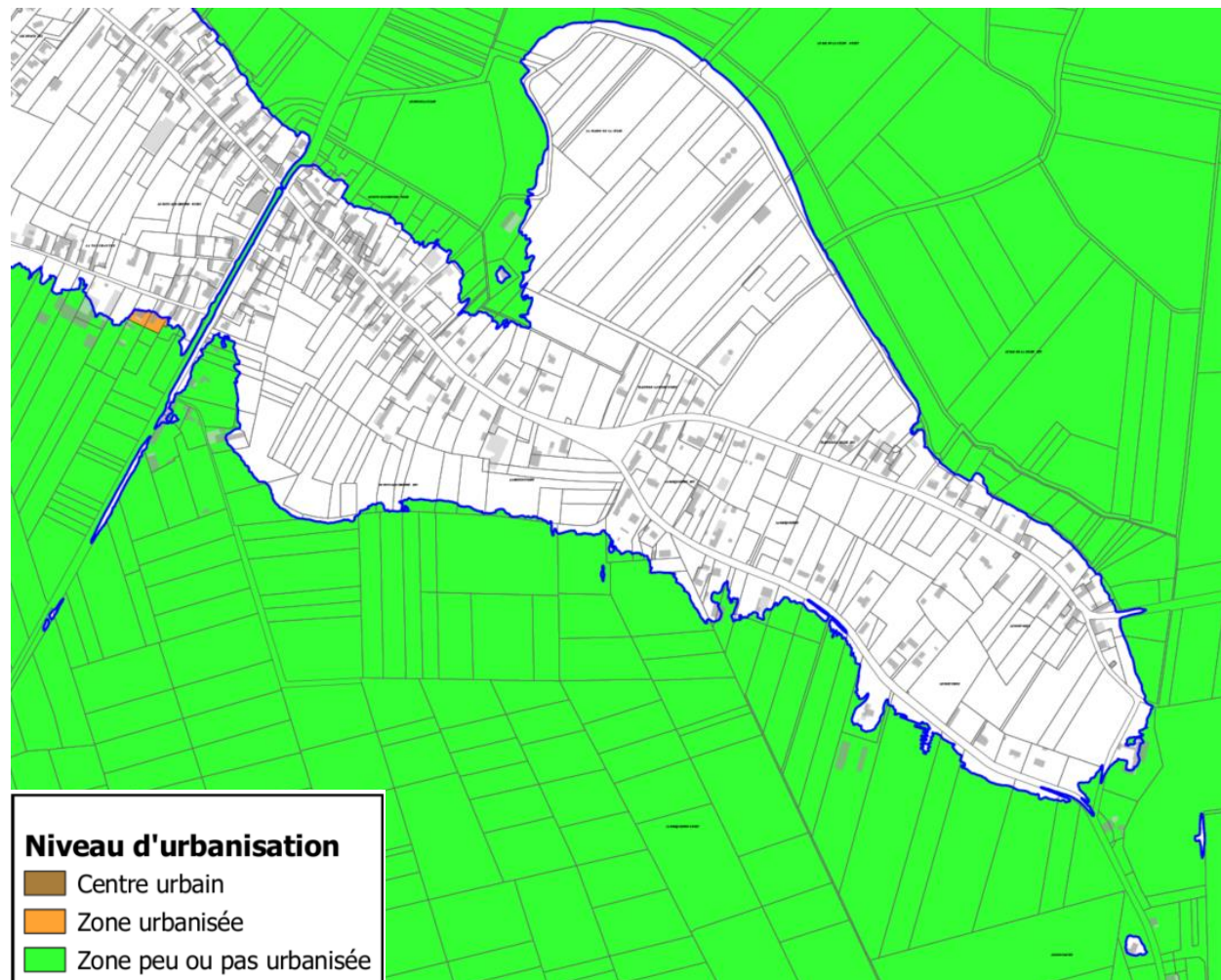
4. Zonage d'urbanisation

Zonage d'urbanisation - Maillé



4. Zonage d'urbanisation

Zonage d'urbanisation - Vix



5. Planning prévisionnel

Phase 3 : Caractérisation des enjeux

- COTECH restreint Fontenay-le-Comte: 07 mai 2025
- COTECH : 1 par PPRI le 15 mai 2025
 - PPRI Vendée (matin)
 - PPRI Autise Sèvre Niortaise (après-midi)
- Transmission des cartes aux communes à l'issue des COTECH (temps d'analyse et d'échange : 1 mois)
- COPIL : 1 par PPRI fin juin ou début juillet
- Phase 4 :
 - Phase Zonage réglementaire, Règlement, Concertation : septembre 2025 à l'été 2026
 - Phases « codifiées » (consultation, enquête publique, approbation) : septembre 2026 à mai 2027